

**MINISTERE DES INFRASTRUCTURES,
DES TRANSPORTS ET DE L'HABITAT**

CABINET

BURKINA FASO
Unité-Progress-Justice

**DISCOURS D'OUVERTURE DE MONSIEUR
LE MINISTRE DES INFRASTRUCTURES,
DES TRANSPORTS ET DE L'HABITAT**

**A L'OCCASION DU SEMINAIRE INTERNATIONAL DE
L'ASSOCIATION MONDIALE DE LA ROUTE (AIPCR)**

OUAGADOUGOU LES 14 ET 15 JUIN 2005

Monsieur le Ministre Délégué Chargé des Transports ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales et interafricaines ;

Mesdames et Messieurs les Représentants des partenaires aux développements ;

Monsieur le Président du Comité C2-4 de l'AIPCR ;

Monsieur le Secrétaire Général du Ministère des Infrastructures, des Transports et de l'Habitat ;

Monsieur le Premier Délégué du Burkina auprès de l'AIPCR ;

Distingués membres du Comité C2-4 de l'AIPCR ;

Honorables invités ;

Mesdames et Messieurs les séminaristes.

Avant tout propos, je voudrais souhaiter la bienvenue à tous les membres du Comité C2-4 de l'Association Internationale Permanente du Congrès de la Route (AIPCR) qui ont bien voulu faire le déplacement de Ouagadougou et leur exprimer, au nom du Gouvernement et du peuple Burkinabé, toute notre reconnaissance pour cette marque de confiance et d'amitié à l'égard de notre pays.

Mesdames et Messieurs les séminaristes,

L'Association Mondiale de la Route (AIPCR) en choisissant notre pays le Burkina Faso pour abriter la réunion du Comité Technique C2 – 4 et le séminaire sur le transport de marchandises et intermodalité a fait là un choix qui nous honore et ce, d'autant plus que c'est la première fois que l'AIPCR se réunit dans un pays enclavé comme le Burkina Faso.

Pour le Burkina Faso, pays enclavé, situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, la route est un maillon essentiel du développement et de la lutte contre la pauvreté. En effet, de par notre situation géographique, l'essentiel de nos échanges commerciaux tant à l'intérieur qu'à l'extérieur s'effectue par la route.

Comme vous le voyez, la route joue un rôle majeur dans le développement économique du Burkina Faso. Le réseau routier du Burkina à l'heure actuelle fait : 15.300 km et se répartit comme suit :

Routes Nationales : 6.700 km

Routes régionales : 3.600 km

Routes Départementales : 5.000 km

Le Burkina Faso dispose d'une politique générale de transport y compris le transport de marchandises. Cette politique est contenue dans le document « Déclaration de politique Générale dans le secteur des transports » adopté en 2002 dans le cadre du Programme sectoriel des Transports (PST-2) en accord avec les Institutions de Breton Wood.

L'objectif majeur de ce programme est de lutter contre la pauvreté et d'assurer un développement humain durable.

Il tire ses fondements de la Stratégie de Développement du Secteur des Transports et du Tourisme pour la décennie (2000-2010). Il découle du constat selon lequel un certain nombre de paramètres compromettent le développement du secteur qui sont entre autres :

- L'insuffisance de stratégie dans la priorisation des actions, dont l'une des conséquences est la dispersion des efforts d'investissements et la perte progressive du patrimoine routier ;
- La faiblesse organisationnelle du sous-secteur de l'industrie des transports routiers au triple plan du transport urbain, de la sécurité routière et du transport public de voyageurs et de marchandises.

C'est pourquoi, le gouvernement Burkinabé a inscrit le PST-2 comme l'une des trames de la stratégie gouvernementale de réduction de la pauvreté à travers :

- La réduction des coûts de transports, la recherche d'une meilleure qualité de service et de sécurité des usagers et des marchandises ;
- Le renforcement de la capacité de gestion, de planification, de programmation, de contrôle et de régulation des activités du secteur ;
- Le développement du réseau des infrastructures tertiaires pour un meilleur accès des populations rurales aux services essentiels de base.

L'importance et les enjeux de ce programme résident dans la définition et la déclinaison de ses axes stratégiques et de ses objectifs principaux.

Pour les axes stratégiques :

L'amélioration des infrastructures et des performances des services de transports constitue les axes prioritaires assignés à ce programme dans le cadre de la réduction de la pauvreté, du renforcement de la compétitivité de l'économie et du soutien à la croissance ; il s'agit de :

- L'amélioration et le renforcement des infrastructures de transport ;
- La création d'un environnement institutionnel et réglementaire cohérent ;
- Le renforcement des institutions publiques chargées de la mise en œuvre des politiques définies et le suivi des actions ;

- Le renforcement des performances et la recherche de sources de financement durables des activités du secteur ;
- Le désenclavement et l'amélioration de l'accessibilité des populations urbaines et rurales aux services essentiels de base et aux opportunités économiques.

Concernant les objectifs du programme :

Les objectifs principaux du programme, contenu dans le document de stratégie de développement du secteur, adopté par le Gouvernement en juin 2000 sont les suivants :

- La rationalisation des investissements publics notamment dans le secteur des infrastructures routières et la poursuite d'une stratégie technique et efficace d'entretien routier ;
- L'amélioration de la productivité de secteur par le développement des structures d'appui au secteur privé, l'instauration de l'esprit d'entreprise chez les artisans transporteurs, la promotion et le développement des transports intermédiaires en milieu rural ;

- L'amélioration de l'environnement technique et opérationnel par une régulation au plan national et régional des contrôles routiers et la suppression des faux frais ;
- L'amélioration de la mobilité des personnes et des biens ainsi que la réduction des accidents de la circulation et de la pollution atmosphérique en zone urbaine par des efforts conjugués Etat/ Secteur privé, pour améliorer les services de transport et la circulation urbaine, notamment celle des deux roues ;
- Le renforcement de la capacité de planification de gestion et de suivi des administrations du secteur par le développement des systèmes opérationnels de collecte, de traitement et de diffusion régulière des données statistiques et des indicateurs sectoriels de performance ;
- La refonte complète des textes législatifs et réglementaires sur les transports et le tourisme reflétant sans ambiguïté la politique de libéralisation de l'économie et de promotion du secteur privé ;
- La formalisation de la coordination des interventions des bailleurs de fonds par le gouvernement de manière à

s'assurer de leur ferme engagement et adhésion aux mesures de réformes préconisées et au programme prioritaire glissant pluriannuel d'investissements publics arrêtés au niveau du secteur des transports ;

- Le renforcement de la coopération régionale et sous-régionale.

Ce programme nécessite la mobilisation de 760 milliards de Francs CFA dont 540 milliards ont déjà été acquis.

Cette rencontre internationale vient donc à point nommé car elle se tient au moment où la route est au centre des préoccupations des autorités Burkinabé dans la lutte contre la pauvreté.

Mesdames, Messieurs,

La pertinence du thème central et des communications qui seront présentés de même que la qualité et le professionnalisme des communicateurs laisse présager la tenue d'un séminaire de qualité.

Vos résultats seront d'un apport fort appréciable pour le devenir de l'industrie des transports et des routes non seulement dans notre continent mais pour tous les pays du monde.

En souhaitant plein succès à vos travaux, je déclare ouvert le séminaire international sur le thème « Transport de Marchandises et Intermodalité ».

Vive l'Association Mondiale de la Route.

Vive la Coopération internationale.

Je vous remercie.